

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Caractéristiques des délinquants ayant déclaré volontairement leur statut de vétéran

Les vétérans délinquants représentent 2,5 % de la population des délinquants sous responsabilité fédérale, mais ils ont besoin de plus de soutien en santé mentale que les non-vétérans.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a conclu un partenariat avec Anciens Combattants Canada (ACC) pour offrir du soutien aux vétérans qui ont eu des démêlés avec le système correctionnel canadien. Les recherches effectuées auparavant révèlent que les vétérans sont plus âgés que les non-vétérans et ont des besoins particuliers sur le plan des problèmes personnels et émotionnels et des attitudes antisociales, et que le tiers d'entre eux ont des antécédents de délinquance sexuelle¹. La présente étude a pour but de parfaire nos connaissances des caractéristiques des vétérans délinquants sous responsabilité fédérale.

Ce que nous avons fait

Les délinquants évalués au moyen du Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI) du SCC entre août 2014 et mars 2018 ont été inclus dans cette étude. Les délinquants de sexe masculin ayant déclaré avoir déjà servi dans les Forces canadiennes ont été identifiés comme des vétérans ($N=374$), tandis que tous les autres délinquants ont été classés comme des non-vétérans ($N=14\,471$)^{2,3}. Des renseignements supplémentaires ont été extraits du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) du SCC.

Ce que nous avons constaté

Dans l'ensemble, 2,5 % des délinquants de sexe masculin ont déclaré avoir le statut de vétéran. En moyenne, les vétérans étaient plus âgés que les non-vétérans (44 ans par rapport à 37 ans) lors de l'évaluation au moyen du SIDTMEI, un tiers des vétérans étant âgés de 50 ans ou plus. Un tiers des deux groupes a déclaré être marié ou conjoint de fait.

Les vétérans et les non-vétérans purgeaient des peines de trois ans et demi en moyenne. Bien que la durée de leur peine soit comparable, les vétérans étaient plus susceptibles d'avoir été condamnés pour une infraction avec violence (61 % par rapport à 56 %) et étaient presque deux fois plus susceptibles que les non-vétérans d'avoir commis une infraction sexuelle (31 % par rapport à 17 %). Trente pour cent des vétérans ont été identifiés comme ayant des préférences sexuelles déviantes, par rapport à 15 % des non-vétérans.

Les vétérans délinquants ont été évalués comme présentant un risque plus faible que les non-vétérans en utilisant l'Indice du risque criminel (IRC, 62 % par rapport à 44 % ont été évalués comme présentant un risque faible ou faible à modéré). Les vétérans délinquants ont également un potentiel de réinsertion sociale plus élevé. Bien qu'ils soient moins susceptibles que les non-vétérans d'avoir des besoins criminogènes élevés, leurs trois principaux

domaines de besoins sont l'orientation personnelle et affective, les attitudes et la toxicomanie. Un quart d'entre eux avaient un problème de consommation de substances allant de modéré à grave; 6 % avaient des problèmes d'alcool et 22 % des problèmes de drogue. Chez les vétérans, la probabilité qu'il existe un lien entre la consommation de substances et la criminalité était moins élevée (38 % par rapport à 49 % pour les non-vétérans).

En ce qui concerne les indicateurs de santé mentale, 35 % des vétérans ont déclaré avoir reçu un diagnostic de dépression par le passé, par rapport à 26 % des non-vétérans. Plus d'un quart (28 %) ont déclaré avoir un diagnostic actuel de maladie mentale (22 % pour les non-vétérans) et les vétérans étaient plus susceptibles de déclarer avoir déjà reçu un traitement de santé mentale (36 % par rapport à 29 % pour les non-vétérans). Ils ont obtenu des résultats plus élevés en ce qui concerne la dépression, l'anxiété et la détresse générale que les non-vétérans et étaient plus susceptibles d'être évalués comme nécessitant un suivi de santé mentale une fois incarcérés. Vingt-deux pour cent des vétérans ont fait l'objet d'une évaluation supplémentaire relative au trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité.

Ce que cela signifie

Les délinquants ayant déclaré avoir déjà servi dans les Forces canadiennes représentent une petite proportion de la population des délinquants sous responsabilité fédérale. Ils sont plus âgés au moment de leur incarcération, et comme un tiers d'entre eux sont des délinquants âgés, ils peuvent avoir besoin de soins de santé physique pendant leur incarcération. Les vétérans sont plus susceptibles que leurs pendants d'avoir commis une infraction sexuelle et auraient besoin d'un soutien en établissement et dans la collectivité pour composer avec leurs antécédents de délinquance sexuelle, bien qu'ils soient généralement considérés comme présentant un risque plus faible que les non-vétérans. Les vétérans ont besoin de plus de soutien en matière de santé mentale que les non-vétérans, car ils sont plus susceptibles d'avoir des problèmes de santé mentale ou d'en avoir eu. Dans l'ensemble, ce profil des délinquants vétérans confirme les renseignements antérieurs connus sur les vétérans incarcérés sous la responsabilité du SCC.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Shanna Farrell MacDonald et Sarah Cram

¹ Derksen, D. et Wardrop, K. (2015). *Profil des anciens combattants au Service correctionnel du Canada (RIB 15-09)*. Ottawa (Ontario) : SCC.

² Seules 11 femmes ont déclaré avoir un statut de vétéran, les femmes ont par conséquent été exclues de cette étude.

³ Les délinquants évalués à l'aide du SIDTMEI représentaient 83 % de tous les délinquants sous responsabilité fédérale admis au SCC au cours de la période visée par l'étude.